



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Paris, le 10 mars 2022*

**Livre vert du travail social : Mathieu Klein, président du haut conseil du travail social, a remis son rapport à Olivier Véran**

**M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a reçu ce jour de Mathieu Klein le « livre vert du travail social » rédigé par le haut conseil du travail social qui établit un diagnostic global et des perspectives d'évolution pour les travailleurs sociaux.**

Fruit de la mission confiée par Olivier Véran à Mathieu Klein en janvier 2022, le livre vert du travail social formule une série de constats sur le contexte social et économique, les évolutions du travail social, la situation actuelle des formations sociales et les enjeux d'attractivité des métiers, avant de dégager des pistes de travail pour valoriser et donner du sens à l'action des professionnels tout en engageant un chantier dans le champ de la formation.

Lors des échanges avec le ministre, les membres du haut conseil du travail social (HCTS) ont plus particulièrement pointé trois enjeux :

- En premier lieu, les conditions d'exercice des travailleurs sociaux, qui nécessitent des progrès en matière d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, d'évolution des rémunérations au cours de la carrière et de reconnaissance du caractère essentiel de ces métiers, notamment dans un contexte de vieillissement de la population ;
- Ensuite, les conditions d'un rapprochement entre filières, d'une valorisation des acquis de l'expérience au cours de la carrière ou encore d'un renforcement du lien avec l'université et la recherche ;

- Enfin, la nécessité d'accroître le pouvoir d'agir des travailleurs sociaux - et donc in fine des personnes accompagnées - pour s'adapter aux situations et profiter de l'expérience acquise sur le terrain.

Le ministre a salué la pertinence de ce travail et a chaleureusement remercié Mathieu Klein, ainsi que l'ensemble des membres du HCTS. Il a sollicité la réalisation d'un livre blanc relatif à la modernisation des métiers du travail social, une contribution au nouveau référentiel des formations fondé sur la connaissance des besoins actuels ainsi qu'un appui pour la réalisation d'une vaste enquête auprès des travailleurs sociaux.

Ce livre vert s'inscrit en effet dans la continuité de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février. Le Premier Ministre y a annoncé un effort de 1,3 milliard d'euros partagé entre l'Etat et les départements pour la filière socio-éducative, un soutien financier et opérationnel pour la modernisation du cadre conventionnel et la création d'un « comité des métiers socio-éducatifs » pour assurer un pilotage dynamique des chantiers relatifs à la qualité de vie au travail, les parcours professionnels et la formation. Le haut conseil du travail social (HCTS), fort de son expérience et des travaux préparatoires du livre vert, sera amené à jouer un rôle d'aiguillon majeur dans la mise en place de ces initiatives et la définition d'un nouveau référentiel de formation.

*« Le Gouvernement est pleinement engagé pour faire face à la crise d'attractivité qui touche les métiers du travail social. En tant que ministre des solidarités, il était pour moi essentiel qu'en plus d'une hausse de rémunération légitime, les travailleurs sociaux bénéficient d'un cadre professionnel et de formation entièrement renouvelé. C'était là le sens de la mission que j'avais confié au Président du haut conseil du travail social Mathieu Klein et je le remercie aujourd'hui pour ce livre vert qui pose les prémices des réformes à venir »* a déclaré Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé.

**Lien de téléchargement**, Le livre vert sur le travail social produit par le haut conseil du travail social : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/livre-vert-du-travail-social-09032022.pdf>

**Contacts presse :**

**Cabinet d'Olivier Véran :**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)